



**Le Regroupement des Aveugles et
Amblyopes du Montréal Métropolitain**

5225, rue Berri, bureau 101
Montréal (Québec) H2J 2S4
Tél. : (514) 277-4401
Télécopieur : (514) 277-8961
Courrier électronique : info@raamm.org

Le 16 septembre 2016, Montréal

Objet : Pour une loi québécoise plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées

Madame, Monsieur,

Par cette lettre, nous Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) appuyons la nécessité d'avoir une loi provinciale plus coercitive pour promouvoir l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Au cours des dernières années, de nombreuses personnes et organismes ont constaté l'inefficacité de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. À l'instar de ce qui se fait tant dans certaines provinces canadiennes qu'à l'étranger depuis de nombreuses années, nous croyons que le Québec doit adopter une loi beaucoup plus contraignante. Un cadre juridique avec des échéanciers et des mécanismes de suivis permettra au Québec de se doter d'un projet à long terme pour rendre nos communautés plus accessibles.

Notre mission est de Promouvoir les intérêts, encourager l'intégration et défendre les droits collectifs et individuels des personnes ayant une limitation visuelle du Montréal métropolitain afin de favoriser leur pleine et entière autonomie et participation sociale.

Nous désirons appuyer Québec accessible et souhaitons participer au processus de réflexion pour une réforme législative favorisant l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées.

Cordialement,

Pascale Dussault,
Directrice générale

Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
5225 rue Berri, bureau 101
Montréal (Québec) H2J 2S4
Téléphone : 514-277-4401 / Télécopieur : 514-277-8961